PROCÈS-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2026

Présents :

Monsieur ESPARGELIÈRE Michel, Maire
Madame CAUDRON Dominique, 1ère Adjointe
Monsieur KOENIG Alain, 2ème Adjoint
Madame LEDOUX Emilie, 3ème Adjointe
Monsieur ARCHENY Sébastien, 4ème Adjoint
Madame ZUCCATO Anne-Cécile, 5ème Adjointe
Messieurs TESSIER Jean-Michel, NAMUR Patrick, MONVOISIN David, TESSIER Harold, BRIGHTON Hervé, DEPRET Geoffray, Conseillers municipaux
Mesdames COLLERY Patricia, FROMENT Sylvie, BLEUSE Amandine, FOYART Khristine, ROOSE Annabelle, Conseillères municipales

Excusés : *Madame COLLERY Agnès ; Monsieur* PEREZ Julien

Pouvoirs enregistrés *: Monsieur PEREZ Julien pour Monsieur MONVOISIN David, et Madame COLLERY Agnès pour Madame COLLERY Patricia.*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

Monsieur ARCHENY Sébastien est nommé secrétaire de séance.

Monsieur ESPARGELIÈRE Michel commente le volet « Informations générales ».

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu au mois de septembre 2026.

Personnel communal

Monsieur NAGY Rémy, apprenti Bac Pro aménagements paysagers, a souhaité se réorienter et a présenté sa démission le 26 mai 2026.

Entretien des espaces verts

Un rappel des obligations d'entretien des haies et des arbres en limite de propriété sera effectué auprès des habitants concernés.

Absences des membres du Conseil Municipal de la Commune

Afin de permettre l'organisation de réunions en urgence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de transmettre leurs périodes d'absence de la Commune au secrétariat de la mairie (juillet à septembre).

Dates à retenir :

Kermesse école élémentaire : samedi 20 juin

Fête de la musique, salle Balavoine : samedi 20 juin

Brocante, parc de la Butte Ouest : dimanche 21 juin

Intervillages, à Rieux : samedi 4 juillet

Cérémonie commémorative « Fête Nationale » : mardi 14 juillet

Forum des associations : samedi 5 septembre

Validation du PV du précédent conseil municipal

Monsieur ESPARGELIÈRE Michel demande si le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 suscite des remarques particulières.

Il n'y a ni question ni remarque.

Le PV du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est approuvé.

Monsieur ESPARGELIÈRE Michel fait le compte rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation

– Non-exercice du droit de préemption urbain

Adresse	Lieu-dit	Parcelle
19 rue Albert Camus	Le Champ Bourdin	AK 253
10 rue Jean Rostand	L'Épine Ouest	AA 242
22 rue Robert Guerlin	Le village Centre	AJ 70, 72, 166
9 rue de la Boissière	Le village Est	AC 355, 364

Affaires générales

- **Services techniques :**

Modification des horaires pendant la période de fortes chaleurs (du 27/05/2026 au 29/05/2026).

- **Régularisation foncière – bâtiment services techniques / propriété sise 22 rue Robert Guerlin :**

Il apparaît une discordance entre la représentation cadastrale actuelle et la situation foncière historique des propriétés concernées.
Cette anomalie ne peut pas être corrigée directement par une simple demande de modification du plan cadastral.
Il y a donc lieu de procéder à une opération de bornage et de reconnaissance des limites entre les parcelles concernées afin de constater contradictoirement la situation foncière.
Cette opération permettra d'établir les documents nécessaires à la régularisation cadastrale, notamment un document d'arpentage et l'acte correspondant à la régularisation foncière.
À l'issue de ces démarches, les services du cadastre pourront alors mettre à jour la représentation parcellaire conformément à la situation juridiquement établie.

Mission attribuée au Cabinet 49°Nord pour un montant de 1 596 €.

Square Vignes :

Une demande d'estimation a été transmise aux Domaines pour les 2 parcelles.

Introduction sujet finance

Monsieur le Maire a souhaité apporter des précisions sur la situation budgétaire de la commune, en réponse aux nombreuses questions reçues.

À la question « Sommes-nous dans le rouge ? », la réponse est non. Pour autant, la situation appelle plusieurs constats :

Un budget d'investissement 2026 retoqué. Les recettes d'investissement transmises par l'équipe précédente étaient erronées, à hauteur de 546 000 €. Avec Madame CAUDRON Dominique, adjointe aux finances, les dépenses ont été réduites en conséquence.

Un contrôle sécurité sur l'ensemble des bâtiments a révélé de nombreuses défaillances, entraînant des dépenses supplémentaires non prévues.

La salle des associations. La commune hérite de ce chantier, d'un montant de 845 000 €, dont le coût ne cesse d'augmenter : suppléments, corrections, installations complémentaires, reprise de charpente, fournitures, nouveau compteur électrique pour mise aux normes. Cette semaine, le pignon s'est effondré et est à reprendre ; chacun pourra le constater. La salle sera par ailleurs livrée vide, sans tables ni chaises.

- Salle associative :

	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES						
	ENTREPRISE	MONTANT MARCHE INITIALE HT	DEVIS	TRAVAUX / CAUSE	MONTANT HT	% par au marché initial	ETAT
1ER PAQUET	PIVETTA BATIMENT	200 000,00 €	B4053	Installation base vie	9 540,03 €	4,8%	Notifié
	PIVETTA BATIMENT	200 000,00 €	B5023	Modification charpente au niveau du mur de refond actuel	3 242,00 €	1,6%	Notifié
	PIVETTA BATIMENT	200 000,00 €	B5047	Reprise poteaux au niveau de la création de l'ouverture en façade avant	1 701,70 €	0,9%	Notifié
	BELVALETTE	45 500,20 €	PU 202003170 1	Fourniture et pose d'un isolant acoustique dans les doublages de façade	817,00 €	1,8%	Notifié
	sous total 1er paquet						15 310,33 €
2 EME PAQUET	PIVETTA BATIMENT	200 000,00 €	B5102	PIOCHAGE DES PIERRES DE PAREMENTS SUR LE PIGNON	550,55 €	0,28%	Fiche TS à demander au MOE
	sous total 2ème paquet						950,95 €
Devis (hors marchés, hors opération)	PIVETTA BTP		T7925	TRANCHE COMPLEMENTAIRE SUITE DEGAT DES EAUX SALLE D'ACTIVITE			4 547,00 €
	TOTAL (non compris devis hors marchés)						15 800,88 €
	TOTAL (compris devis hors marchés, hors projet)						20 407,88 €

Des subventions perdues. Plusieurs dossiers déposés par l'équipe précédente n'ont pas été réclamés à l'achèvement des travaux, malgré des dates butoirs désormais dépassées :

- Sanitaires du Dojo : 6 000 € : perdus
- Horloges de l'église : 10 000 € : perdus
- Extension de la salle Balavoine : 10 000 € (CCPOH) : perdus

Restent les dossiers déposés auprès du Département.

Une gestion resserrée. L'ensemble des contrats est passé en revue : à titre d'exemple, SFR facturait l'ancien et le nouveau matériel, soit quatre équipements au lieu de deux.

L'année sera donc une année blanche, sans surplus, ce qui n'empêche pas de faire vivre la commune : la fête de Brenouille a été très appréciée cette année, pour un coût inférieur à 2025, et le fleurissement de la commune est en cours grâce aux habitants et aux fournisseurs.

Cimetière : Vente de trois concessions de 50 ans, pour un total de 900 €.

I – FINANCES

1.1 Demande de subvention exceptionnelle

Le comité des fêtes a sollicité une subvention exceptionnelle de 14 000 € pour la manifestation « Au travers du temps ». La commission des finances s'est réunie pour étudier le dossier.

Le livre de comptes transmis est incomplet : dates erronées, descriptions manquantes ne permettant pas d'identifier certaines opérations.

Le budget prévisionnel 2027 fait apparaître 40 080 € de dépenses pour 46 100 € de recettes, subvention de 14 000 € incluse, soit un budget non équilibré présentant un excédent d'environ 6 000 €.

Par ailleurs, le solde de l'association début 2026 s'élevait à 14 708 € en compte, plus 250 € en caisse, après le versement par la commune d'une subvention de 14 000 € accordée au vu du programme annoncé, programme dont certains événements, comme la fête de la Saint-Jean, n'ont pas été réalisés.

Avis de la commission : défavorable.

Il est demandé à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de statuer sur le présent rapport.

Vote du Conseil Municipal :

- **Pour : Madame ROOSE Annabelle, Madame FOYART Khristine, Monsieur BRIGHTON Hervé.**
- **Abstention : Madame BLEUSE Amandine, Monsieur DEPRET Geoffray, Monsieur KOENIG Alain.**

Le Conseil Municipal, par 13 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions, rejette la demande de subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Président du Comité des fêtes, Monsieur DEPRET Geoffray, de reprendre le dossier pour le proposer à nouveau.

1.2 Cimetière : révision du prix des concessions

Les tarifs actuels s'établissent à 200 € pour une concession de 30 ans et 300 € pour une concession de 50 ans.

Le CCAS, réuni le mardi 16 juin, a étudié la revalorisation de ces tarifs et a voté les montants suivants : 300 € pour 30 ans et 450 € pour 50 ans, soit environ 10 € par an.

Il est demandé à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de statuer sur le présent rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de révision des prix des concessions.

1.3 Cimetière : création d'un tarif pour les cavurnes

Il a été souligné qu'aucun tarif ni dimension n'a été délibéré pour les cavurnes, alors que la demande est de plus en plus fréquente : deux ou trois cavurnes sont en cours d'installation dans le cimetière. Faute de cadre défini, ces emplacements ont été vendus au prix d'une concession complète, alors qu'ils n'occupent qu'une surface réduite.

Il est donc proposé de créer un tarif spécifique aux cavurnes et d'en fixer les dimensions.

Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant l'ossuaire, afin de permettre le relevage des pierres tombales, ainsi que sur la mise en place d'un caveau provisoire aux dimensions adaptées.

II – RESSOURCES HUMAINES

2.1 Création d'un emploi non permanent saisonnier d'adjoint technique à temps complet

Pour pallier au surcroît temporaire d'activité au sein des services techniques, notamment sur l'entretien des espaces verts, il est nécessaire de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet du 22 juin 2026 jusqu'au 30 septembre 2026.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la création d'un emploi non permanent saisonnier d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition.

III – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Désignation d'un correspondant défense

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

Les missions :

– Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours citoyenneté et la mémoire des conflits,

– Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la défense,

– Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

Un élu municipal doit être désigné pour incarner, au sein de la commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Il est proposé de désigner Monsieur PEREZ Julien.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de désigner un correspondant défense.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (Monsieur DEPRET Geoffray), désigne Monsieur PEREZ Julien correspondant défense.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Personnel scolaire et périscolaire

Madame FROMENT Sylvie rappelle qu'il manque du personnel à la cantine. Monsieur le Maire souhaite qu'un renfort soit en place à la rentrée. La commune rencontre d'importantes difficultés de personnel : les absences répétées obligent à pallier au pied levé l'accompagnement des enfants. Des échanges sont en cours pour permettre la reprise de ces activités.

Kermesse de l'école élémentaire

Madame LEDOUX Emilie rappelle que la distribution des calculatrices et des « diplômes » par Monsieur le Maire se déroulera pendant la kermesse.

Mur communal

Madame ZUCCATO Anne-Cécile signale qu'un mur appartenant à la commune menace de s'effondrer, ce qui représente un coût supplémentaire à prévoir. Un premier devis a été établi par une entreprise pour la réfection du mur, pour un montant très conséquent qui viendrait à nouveau peser sur le budget. Un second artisan a été consulté et propose des travaux à un coût moindre ; un devis a également été demandé.

La propriété communale du mur a été confirmée : la reprise du dossier complet a permis de retrouver, dans les documents de 2015, l'acte de rétrocession ainsi que le bornage correspondant. Il est relevé que ce dossier, connu de longue date, n'avait pas été engagé sous la précédente mandature.

Rapport Socotec : Sécurité des aires de jeux et des bâtiments

Monsieur KOENIG Alain signale que, d'après le rapport Socotec, l'école et les attractions ne sont pas couvertes, ce qui pose un problème de sécurité. Les rapports du contrôle de sécurité ont été reçus cette semaine. Ils portent sur l'ensemble des jeux, dans les parcs comme dans les écoles, et reprennent pour l'essentiel les réserves déjà formulées l'an dernier, sans qu'elles aient été levées.

Le bureau de contrôle préconise la fermeture du parc. Plusieurs dossiers de suivi restent introuvables, et les fiches de contrôle mensuelles n'ont plus été renseignées. Les principales réserves concernent les zones de réception et les sols amortissants, notamment sous la tyrolienne et les jeux à bascule. La levée de ces réserves passe en principe par le fournisseur des jeux, certaines réparations pouvant néanmoins être confiées à une autre entreprise.

Une réserve nouvelle porte sur l'implantation du jeu « l'araignée », situé à proximité immédiate du terrain de pétanque, un incident a déjà eu lieu avec un cochonnet. Une séparation ou une barrière est demandée.

Enfin, la commission ERP relève de nombreuses non-conformités : 77 éléments à remplacer, dont 19 blocs d'éclairage d'ambiance, 3 BAPI et 7 télécommandes, ainsi que des affichages manquants. Les mêmes réserves se retrouvent à l'école.

L'ensemble représente un coût supplémentaire significatif pour le budget communal. Monsieur BRIGHTON Hervé indique qu'il dispose des documents adéquats chez lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire donne la parole au public.

V – QUESTIONS DU PUBLIC

Mur communal

Monsieur PERRAS, ancien élu, indique avoir suivi ce dossier lors des premiers désordres constatés entre 2000 et 2010, avec les géomètres intervenus à l'époque. Après étude, il avait été confirmé que ce mur appartient en totalité à la commune, sans ambiguïté sur les sections concernées.

Budget d'investissement : erreur de 546 000 €

Un habitant demande des précisions sur les 546 000 € évoqués en préambule et s'étonne qu'un écart représentant environ 25 % d'un budget global de 2 M€ n'ait pas été détecté plus tôt.

Monsieur ESPARGELIÈRE Michel explique que cette somme avait été inscrite en recettes d'investissement. Un tel transfert (capitalisation) n'est possible que lorsque l'exercice précédent est déficitaire ; l'opération, régulière l'année précédente, a été reconduite à l'identique alors que les deux sections étaient positives. La recette inscrite ne correspondait donc à aucune ressource réelle. Monsieur ISAMBOURG, représentant du Trésor public, l'a immédiatement repérée et retirée.

Il est précisé que le budget n'avait pas été établi avant les élections, son établissement étant prévu ensuite, et que la ligne, déjà présente au budget de l'exercice précédent, a été reconduite sans modification.

En contrepartie de ce retrait, les dépenses inscrites en regard ont dû être supprimées, ligne par ligne, pour rétablir l'équilibre du budget. À titre d'exemple, l'acquisition d'un tableau numérique interactif d'environ 9 800 € a été abandonnée.

Interrogé sur la réalisation d'un audit lors de la transmission des comptes, Monsieur ESPARGELIÈRE Michel indique que l'analyse a été conduite par Monsieur ISAMBOURG, qui a mis en évidence ces erreurs.

Salle des associations : 845 000 €

Plusieurs habitants s'interrogent sur l'origine de la décision, la destination et le montant de cet équipement, jugé disproportionné, et demandent que le coût soit rapporté au nombre de contribuables et communiqué à la population.

Madame FOYART Khristine rappelle que le projet a été décidé et voté par les municipalités précédentes, puisqu'il figure aux travaux d'au moins trois mandatures, et que la commune est tenue de mener à son terme un chantier déjà engagé. La salle est destinée aux associations de la commune. Il est également rappelé que les bâtiments publics représentent des investissements lourds, la cantine ayant représenté un coût de l'ordre d'un million d'euros.

Monsieur ESPARGELIÈRE Michel indique avoir bloqué plusieurs factures, estimant que le cabinet accompagnant la commune n'a pas mené ses études à leur terme : la charpente n'a pas été examinée avant dépose, ce qui a révélé la nécessité d'ajouter des fermes pour 3 500 €, dont le paiement a été refusé. Le lot chauffage est également revu : le matériel initialement prévu (panneaux rayonnants en plafond) n'est plus disponible, la deuxième proposition a été écartée par le maître d'œuvre pour une puissance insuffisante et la troisième doublait la facture ; elle a été refusée. Une autre solution est recherchée.

La question des douches et vestiaires est évoquée : les sanitaires ont été refaits mais restent peu utilisés, les usagers rentrant se doucher à leur domicile après le sport.

Monsieur ESPARGELIÈRE Michel précise que le procès-verbal sera approuvé au mois de septembre, puis officialisé et publié, afin que les habitants soient informés.

Livraison de la salle

Un habitant demande si les difficultés en cours décalent la livraison. Le planning conservait environ une semaine et demie d'avance ; la livraison reste annoncée à la mi-septembre ou fin septembre.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie les participants.

Le secrétaire de séance	**Le président de séance**
ARCHENY Sébastien	ESPARGELIÈRE Michel